



**ASSOCIATION INTERNATIONALE FRANCOPHONE DES
INTERVENANTS AUPRÈS DES FAMILLES SÉPARÉES (AIFI)**

FORMATION CONTINUE (en mode virtuel)

DATES ET HORAIRES DE LA FORMATION :

Mardi 31 janvier 2023

Mardi 14 février 2023

Mardi 28 février 2023

Mardi 14 mars 2023

Horaire : 9h-12h30 (Québec) 15h-18h30 (Europe)

PROGRAMME

445, boul. Saint-Laurent, 5^e étage, Montréal, Québec Canada H2Y 3T8

Téléphone : 514-791-6047

Courriel : secretariat@aifi.info Site web : www.aifi.info

**L'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI) organise une formation portant sur :
«Parents/Adolescents : «Reprise de relation en médiation familiale»**

Les enfants et les adolescents sont confrontés de plain-pied à la séparation de leurs parents et peuvent s'ensuivre des réactions en corrélation avec leur âge, leur construction identitaire et psycho-affective. Par ailleurs, 43% des enfants perdent le contact avec un de leurs deux parents dans les deux à cinq ans qui suivent la séparation parentale.

Au travers de notre expérience nous avons pu repérer que les réactions de l'adolescent sont souvent « sans nuances » et, lorsque le conflit des parents perdure, peut se produire une rupture de relation avec le parent dont il ne partage pas le quotidien.

Les politiques définissant la Protection de l'Enfance, de la Jeunesse confirment, dans de nombreux pays, que l'enfant est sujet de Droit et indique, au nom de l'intérêt supérieur du mineur, que "dans toute procédure le concernant, l'enfant capable de discernement peut être entendu", se pose alors la question de sa place dans le processus de médiation familiale.

Au Québec, l'enfant a le droit d'être entendu lors d'une séparation ou d'un divorce, lorsque le juge de la Cour supérieure est appelé à rendre une ordonnance relative à la garde et aux droits de visite des enfants mineurs. En rendant une ordonnance, le tribunal tient compte de l'intérêt des enfants. Dans ce contexte, ceux-ci peuvent être représentés par un avocat sur autorisation du tribunal, être entendus par le juge de la Cour supérieure et donner leur point de vue.

Ces principes sont également appliqués à la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse, en matière de protection de la jeunesse.

L'accompagnement par la médiation familiale peut alors resserrer une coparentalité et, dans un temps parallèle, accompagner l'adolescent et son parent pour permettre l'expression des besoins et favoriser la remise en relation.

L'adaptation du processus de médiation familiale à ce contexte spécifique nécessite un approfondissement des connaissances et le développement d'aptitudes professionnelles spécifiques. Cette session de formation continue permettra une connaissance de différents modèles d'intervention de cette approche afin que chaque participant puisse construire sa propre manière d'intervenir tout en intégrant le cadre et les techniques spécifiques à ce contexte de la médiation familiale.

OBJECTIFS

Cette session de formation vise à :

- ▶ Rappeler les connaissances psychologiques et notamment la construction identitaire des enfants/des adolescents et la théorie de l'attachement,
- ▶ Identifier les besoins spécifiques de l'adolescent,
- ▶ Connaître le cadre légal de la place de l'enfant mineur dans le conflit de ses parents,
- ▶ Prendre connaissance du cadre et processus spécifiques de la médiation familiale transposés à ce contexte,
- ▶ Permettre aux parents de renouer un dialogue pour exercer réellement leur coparentalité et identifier, ensemble les besoins de leur enfant,
- ▶ Favoriser l'expression des besoins de l'adolescent,
- ▶ Permettre la remise en relation parents/adolescents et accompagner la recherche d'accords parentaux.

MÉTHODOLOGIE

- ▶ Exposés théoriques,
- ▶ Vidéos,
- ▶ Exercices individuels et de groupe,
- ▶ Mises en situation.

Cette session de formation se décompose en deux phases de deux journées chacune articulant théorie et pratique. Une documentation est adressée en amont de la formation, par courriel, incluant un cahier pédagogique.

Le programme se décline comme suit :

- ▶ Construction identitaire et psychoaffective de l'adolescent,
- ▶ Conduite d'entretiens familiaux et d'entretiens avec l'adolescent,
- ▶ Processus de médiation familiale adapté à la reprise de relation,
- ▶ Présentation de différents modèles d'intervention.

2.

Formateur Jocelyne Dahan est psychologue, médiatrice familiale (Directrice du C.E.R.M.E - Toulouse - pendant 22 ans), formatrice, responsable pédagogique du Master Européen en Médiation.

C'est une des pionnières de la médiation familiale en France. Elle intervient sur tous les fronts de la médiation familiale tant en France qu'en Europe. Elle sera une des défenderesses de la mise en place du métier de médiateur familial, de la reconnaissance / légitimité de cette profession auprès des autorités ministérielles / judiciaires Elle assure également une place prépondérante dans la défense des droits de l'enfant.

Elle a publié de nombreux ouvrages et articles au sein de différents pays dont :

- Les conflits de loyauté, sous la direction de Roland Coutanceau et Jocelyne Dahan, Éditions Dunod, Mars 2020
- La parole de l'enfant sous la direction de Roland Coutanceau et Jocelyne Dahan, Éditions Dunod, 2016
- Un seul Parent à la maison, assurer au jour le jour. Jocelyne Dahan, Anne Lamy, Éditions Albin Michel, 2005
- Médiation familiale et lien social Revue Empan, Erès, décembre 2008, Quel développement de la médiation en Europe?
- La médiation familiale chez Morisset, 1997
- Se séparer sans se déchirer,

Co-auteur chez Erès :

- *Le Livre blanc de la résidence alternée*, Éditions Erès, 2014
- Médiations. Revue Connexions, n°93. Sur la médiation familiale, participations de J. Dahan, A. Van Kote, C. Gasseau et M. Juston, Éd. Erès, 2010
- *L'Enfant écartelé*, Revue *Enfant et psy*, juin 1998.
- Aide au couple, divorce et devenir de l'enfant, *Dialogue no 132*, 1996
- *Les Médiations, la médiation*. J.P. Bonafe-Schmitt, J. Dahan, J. Salzer, M. Souquet, J.P. Vouche, Éd. Erès, 1999.